L'infanticide de Périgueux

Deux nouvelles arrestations. — La faiseuse d'anges avait une rabatteuse

Périgueux, 26 décembre. — L'affaire de Périgueux prend des proportions insoupçonnées au début. On ne se trouve pas en présence d'un cas horrible, cas isolé, mais d'une véritable organisation d'avortement. La femme Chort était une faiseuse d'anges connue à qui des rabatteuses envoyaient des clientes. En recherchant si elle avait une complice ,pourvoyeuse ou autre, la police fut amenée à perquisitionner chez la femme G..., cartomancienne, qui subit dans la soirée de jeudi un long interrogatoire, à la suite duquel le commissaire de police, accompagné d'agents, quittait le palais en voiture. Le suivre et arriver dans le quartier du Port en même temps que lui fut l'affaire d'un instant. Bientôt il sortait d'une maison, emmenant une jeune fille d'une vingtaine d'années, Mlle V..., appartenant à une famille très honorable. C'était la mystérieuse inconnue dont l'enfant fut coupé en morceaux. Rapidement mise en voiture, elle fut conduite au parquet et écrouée. L'opération avait été si discrètement faite qu'elle passa inaperçue du public.

Au palais, à la police, il est impossible d'obtenir le moindre renseignement, car la consigne est des plus rigoureuse. Voici cependant le résultat de notre enquête personnelle :

La cartomancienne, la femme G..., qui habite rue Rastignac, aurait servi d'intermédiaire entre la femme Chort et certaines de ses clientes. Elle aurait recommandé la logeuse de la rue de Modeste à celle-ci et c'est elle qui aurait envoyé Mlle V... dans le garni où elle accoucha le 9 décembre. L'accouchement aurait été provoqué par les manœuvres abortives pratiquées par la femme Chort, qui découpa le pauvre petit être et en jeta les tronçons dans la fosse d'aisances, où les tronçons ont été retrouvés jeudi et soumis à l'examen du docteur Faguet, médecin légiste. On prétend que cette affaire amènera de grosses surprises et que d'autres arrestations sont probables.

Un mari qui vend sa femme

L'auteur de ce marché sera jugé à Roanne

Saint-Etienne, 26 décembre. — A la justice de paix de Saint-Haon-le-Chatel s'est déroulé un procès étrange. Il s'agissait d'un marché original. Un mari aurait vendu sa femme pour le prix de 2,500 francs et réclamait à l'acquéreur le règlement de cette somme.

Ce dernier prétend avoir déjà payé sa dette, d'où litige que le juge s'est déclaré incompétent à trancher, le Code n'ayant pas prévu le cas.

L'affaire viendra devant le tribunal de Roanne.

Une mère assassinée par sa fille

Pontoise, 26 décembre. — A la suite d'une plainte anonyme parvenue au parquet de Pontoise, M. Dominique, juge d'instruction, a, sur les réquisitions de M. Prouharam, procureur de la République, fait écrouer une journalière, Marie Brisset, âgée de trente-quatre ans, demeurant rue Haute, à Saint-Ouen-l'Aumône, laquelle est inculpée d'avoir tué sa mère, une vieille femme de soixante-quatorze ans, en la frappant avec des ustensiles de cuisine.

Le docteur Deraux, médecin-légiste, a examiné le corps de la victime, qui avait été transporté à l'hôpital, et il a fait des constatations démontrant que la victime était dans un état de dénuement complet. Le corps était couvert de plaies multiples.

L'autopsie montrera si la mort est bien le résultat d'un coup.

Les témoignages recueillis sont accablants pour Marie Brisset, qui est mère de deux enfants en bas âge.

Tragique cambriolage d'une villa

Les malfaiteurs ont été brûlés par l'explosion

Paris, 26 décembre. — Nous avons raconté hier comment des cambrioleurs avaient été surpris par une explosion de gaz au moment où ils dévalisaient une villa de la rue de Sèvres, à Boulogne-sur-Seine.

Les auteurs de ce cambriolage ont été dénoncés par une casquette et arrêtés. Le secrétaire du commissaire de police découvrit en effet dans la villa une casquette qui fut reconnue comme étant celle d'Ernest Cochin, dit « la Chique », demeurant en garni rue de l'Abreuvoir, à Boulogne. Mais, depuis mercredi soir, Cochin n'était pas rentré chez lui.

Les agents se rendirent chez un de ses camarades. Auguste Dorizon, dit « la Poêle », âgé de trente ans, rue d'Aguesseau. Celui-ci était couché, la tête et les mains enveloppées d'ouate. Dans une pièce voisine sur un lit improvisé geignaient Cochin et un autre individu, Ernest Ligneul, également blessés.

Interrogés sur la nature de leurs blessures, ils durent avouer qu'ils étaient les auteurs du cambriolage de la villa de la rue de Sèvres et qu'ils avaient été brûlés par l'explosion de gaz.

Leur état étant assez grave, les trois cambrioleurs ont été transportés à l'hôpital de la Charité, où ils sont consignés à la disposition de M. Philippon, commissaire de police de Boulogne

La femme de Derizon a été envoyée au Dépôt.

GRAVE AFFAIRE D'AVORTEMENT

Verviers, 26 décembre. — On avait découvert, à proximité du cimetière d'Ensival, près Verviers, le cadavre d'une jeune femme, enfermé dans une malle. L'autopsie démontra que la malheureuse avait succombé à la suite de manœuvres abortives.

Cette affaire, que l'on croyait classée, vient d'être reprise à la suite du décès d'une autre jeune femme qui aurait également succombé à une tentative d'avortement.

Le parquet de Verviers a fait procéder à l'arrestation de la fille Hoene, qui habite Heusy.

La fille Hoene va être extradée prochainement et remise entre les mains de la justice allemande.

DANS LA RÉGION

L'élection Cantonale d'Arleux

La protestation contre l'élection de M. Leglay est rejetée.

Paris, 26 décembre. — Le Conseil d'Etat vient de rejeter la protestation élevée contre les opérations électorales à la suite desquelles M. Leglay a été nommé conseiller général pour le canton d'Arleux.

A ROUBAIX

Une vieille femme brûlée vive

On la trouve entourée de flammes. — La victime, qui est grièvement brûlée, ne peut dire comment l'accident s'est produit

Hier soir, vers 4 heures et demie, un drame atroce s'est déroulé rue de la Paix.

La victime est une vieille femme, Marie-Sylvie Coetsiers, âgée de 74 ans, née à Ruyen (Belgique), et demeurant au numéro 66 de la rue, dans une maison appartenant à Mme Pauline Morel.

Une torche humaine

Cyr. Debrabander, chauffeur d'automobile chez M. Khorr, rue du Collège, passait à bicyclette dans la rue de la Paix lorsqu'il entendit des cris perçants. Il ralentit aussitôt l'allure de sa machine et venait d'en descendre au moment où une personne se précipitait au-devant de lui, toute éplorée, criant, en désignant la maison de Pauline Morel :

— Monsieur, il y a le feu, là, en face.

Cyr Debrabander n'hésita pas un seul instant. Il se dirigea vers la porte de l'habitation désignée et tourna la poignée.

La porte n'était pas fermée et lui livra aussitôt passage. Alors il aperçut des flammes qui remplissaient la chambre occupée par Mme Coetsiers, la chambre qui se trouve sur le devant et à droite en entrant.

Un lit, qui se trouvait auprès d'un poêle, flambait, tandis que se tordait sur le plancher, véritable torche humaine, la malheureuse locataire.

Sans s'occuper du reste, le chauffeur empoigna Mme Coetsiers, se précipita dans la rue, la posa sur le pavé et parvint, après de longs et périlleux efforts, à se rendre maître des flammes qui l'enveloppaient.

Pendant ce temps les voisins, animés par l'exemple du sauveteur, s'élançaient dans la maison avec des seaux d'eau et éteignaient l'incendie qui s'était déclaré, on ne sait encore comment, dans la chambre de Mme Coetsiers.

L'état de la victime

Une des personnes présentes, Mme Corselys, demeurant 84, rue de la Paix, fit conduire chez elle la brûlée. Mme Beel, fille de celle-ci, ne tarda pas à arriver, ainsi qu'un docteur, qui inspecta minutieusement Mme Coetsiers.

Il n'eut pas de peine à constater combien son état était grave. La malheureuse est atrocement brûlée sur tout le corps et particulièrement au bras droit, à la main du même côté, à la figure et au dos.

Elle disait cependant ne pas souffrir beaucoup, mais elle était tellement émotionnée qu'il fut impossible de savoir comment l'accident avait pu se produire.

Le docteur estimant, et avec raison, que la malheureuse, habitant seule, serait mieux soignée à l'hôpital que chez elle, lui a signé un billet d'admission à la Fraternité et a fait mander d'urgence la voiture d'ambulance pour l'y transporter.

On estime que la pauvre femme aura bien de la peine à se rétablir.

Mme Pauline Morel fut la seconde victime de cet accident. En revenant à son domicile, le soir, après son travail, elle fut tellement saisie en apprenant ce qui s'était passé et en voyant la chambre de sa locataire, qu'elle tomba malade. On dut lui donner des soins énergiques pour lui redonner un peu d'énergie.

Quant à Debrabander, qui était parti pour Mons-en-Barœul, après ce courageux sauvetage, continuant son service comme si rien ne s'était passé d'extraordinaire, il n'a, nous assure-t-on, que des brûlures superficielles.

A DUNKERQUE

CHUTE MORTELLE

Rentrant chez lui dans la nuit, un ouvrier se trompe de porte et tombe dans sa cave.— On le retrouve mort quelques heures après.

Avant-hier soir, un ouvrier aux Chantiers de France, nommé Eugène Floch, rentrait chez lui, 5, rue Saint-Bernard, en état d'ébriété, vers dix heures et demie du soir.

Sa femme, mère d'un enfant de trois ans, était couchée. Floch resta dans le couloir, où il s'endormit.

A trois heures du matin, il se décidait pourtant à aller se coucher. On l'entendit remuer, puis chercher à tâtons la porte de la chambre.

Soudain, un cri retentit dans la maison, un long cri de détresse, et l'on percevait aussitôt le bruit sourd d'une chûte.

Le malheureux s'était trompé de porte et venait de tomber dans la cave voisine de sa chambre.

La femme de l'infortuné ainsi que le propriétaire, accoururent à ses cris et trouvèrent Floch, étendu sur le sol, portant au crâne une blessure d'où le sang s'échappait en abondance.

On le pansa, on lava la plaie et on le coucha sur un lit improvisé. Le blessé ayant demandé qu'on le laissât tranquille, comme il paraissait aller mieux et s'était assoupi, sa femme alla se recoucher.

Vers cinq heures, elle entendit un bruit de chaises remuées. Mme Floch n'y prit pas garde, croyant que son mari se réveillait.

Mais à six heures, quand elle se leva, un affreux spectacle l'attendait. Floch ne donnait plus signe de vie, et le docteur Ruyssen appelé en toute hâte ne put que constater le décès.

A DOUAI

Emouvant suicide

Un vieil ouvrier, congédié de l'usine où il travaillait, se pend dans son grenier.

Il y a huit jours, un ouvrier mouleur, âgé de 63 ans, M. Auguste Delalain, habitant avec ses enfants, rue Delcambre prolongée, 45, employé aux établissements Arbel, était congédié.

Le malheureux en conçut un vif chagrin. A des amis et à des voisins, il fit part du désespoir où le plongeait la certitude de ne plus pouvoir subvenir aux besoins de sa famille. Ni les bonnes paroles des uns, ni la pitié impuissante des autres, ne réussirent à lui donner un peu d'espoir.

Vendredi soir, il embrassa ses enfants plus tendrement que de coutume comme s'il ne devait jamais plus les revoir.

Samedi matin, à 9 heures et demie environ ne voyant pas son père descendre le cadet des enfants, Charles, âgé seulement de 11 ans, monta au grenier. Il vit le corps de son papa, pendu à une poutre. Affolé, il appela sa sœur Clara, âgée de 15 ans. La fillette eut le courage de couper la corde et d'aller chercher les voisins. Ceux-ci prodiguèrent leurs soins à l'ouvrier mouleur, mais en vain. Le corps était déjà roide et glacé.

Le docteur Faucheux fils, mandé en hâte, ne put que constater le décès.

Il y aura bientôt un an, la fille aînée d'Auguste Delalain s'était suicidée à la suite de chagrins d'amour.

A SAINT-POL-SUR-MER

Tragique discussion

Un jeune homme irascible tire un coup de fusil sur un coiffeur. — L'arme était heureusement chargée à blanc.

Afin de réclamer un mécanisme de musique automatique Eugène Vancotter, âgé de 20 ans, se rendit hier chez un coiffeur de la rue Raspail, nommé Lucien Verley.

C'était une commission pour Loonis, cafetier, rue de la Barre, chez lequel Vancotter prend pension.

Le cafetier avait en effet confié le mouvement de musique au coiffeur, versé dans la mécanique, pour y faire quelques réparations. A la demande de Vancotter, Verley répondit que c'était cent sous. Vancotter insista pour en prendre livraison de suite, promettant de revenir avec les 5 francs. Mais le coiffeur refusa. Une discussion éclata alors entre les deux hommes. A un moment donné, Vancotter qui, paraît-il, était pris de boisson, devint subitement furieux et, sortant de sa poche un revolver chargé le brandit sur son adversaire, menaçant de faire feu s'il n'obtenait point satisfaction sur le champ.

Fort heureusement le beau-père du coiffeur M. Poiret, arriva à temps pour maintenir Vancotter et le désarmer.

Ivre de fureur, l'énergumène retourna à l'estaminet Loonis et, en revint avec un fusil cette fois, dont il tira un coup sur Poiret.

L'arme était chargée à blanc, sans quoi le beau-père du coiffeur eut été tué.

Vancotter a été mis en état d'arrestation.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

L'affaire Steinheil

M. ANDRE ENTEND LES JOURNALISTES QUI REÇURENT LES AVEUX DE Mme STEINHEIL

Paris, 26 décembre. — M. André a entendu hier, comme nous le disons d'autre part, MM. Marcel Hutin et de La Bruyère.

Le magistrat tenait à recueillir de leur bouche le récit des circonstances dans lesquelles Mme Steinheil a été amenée, pendant la nuit du 25 au 26 novembre, à faire les demi-aveux qu'elle rétractait deux jours plus tard.

MM. Hutin et de Labruyère ont répété leurs précédentes déclarations en les précisant. Tous deux ont cru à la sincérité de Mme Steinheil, qui leur a paru sous le coup de l'émotion certaine qu'elle ressentait.

Dans la déclaration de M. Marcel Hutin, un fait intéressant a été établi : c'est que Mme Steinheil s'est adressée à lui spontanément le 20 octobre pour commencer la campagne qu'elle voulait faire afin de défendre la mémoire de son mari. Cette date du 20 octobre mérite d'être rapprochée de celle du 14 octobre, jour où M. Martin, à la demande de M. Borderel, invitait Mme Steinheil à dissiper les soupçons qui commençaient à se faire jour contre elle dans l'opinion publique.

La reprise de l'affaire

M. Marcel Hutin a été le premier introduit auprès de M. André. Le témoin a expliqué tout d'abord dans quelles conditions il est entré en relations avec Mme Steinheil :

« Vers le 20 octobre, a-t-il dit, M. Chabrier est venu me trouver et m'a averti que Mme Steinheil suivait une piste, celle des lévites, à laquelle la police n'attachait aucune importance.

Le 25 octobre, je suis allé rendre visite à Mme Steinheil, et je l'ai engagée à m'adresser une lettre que j'ai publiée le 30 octobre. Cette publication faite, je ne me suis plus occupé de l'affaire et suis parti pour l'Allemagne. »

— Je vous ai fait venir aujourd'hui, a déclaré M. André, pour vous demander des explications sur la soirée du 25 novembre. Mme Steinheil, en effet, prétend que cette nuit-là, elle a subi une véritable suggestion. Elle reconnaît que vous avez agi correctement, mais elle affirme que vous l'avez pressée de questions et presque hypnotisée. C'est seulement en prison qu'elle se serait ressaisie.

Les aveux de Mme Steinheil

— Je suis arrivé à passe Ronsin vers dix heures moins 20. Mariette n'a pas voulu me laisser entrer. C'est alors qu'est intervenu M. Chabrier. « Ah, M. Hutin,s'est-il écrié, en m'apercevant; quelle journée : Vous venez ici en sauveur ».

Je suis entré. Mme Steinheil, en grand deuil, m'a dit d'un ton désespéré : « Ah quelle idée avez-vous eue de me faire rédiger cette lettre ? »

— Souvenez-vous, madame, que c'est vous qui l'avez voulu. Je viens vous voir parce que vous vous trouvez dans un moment solennel. Il vous faut dire la vérité : demain la justice vous demandera compte de vos actes, vous pouvez être arrêtée.

Sur ces entrefaites, M. de Labruyère est arrivé, et nous avons fait subir à la veuve un véritable interrogatoire :

— C'est vous qui avez mis la perle?

— Oui.

— Pourquoi l'avez-vous fait ?

— Pour détourner les soupçons qui pourraient se porter sur une autre personne.

En vain, nous avons insisté pour connaître cette personne : Mme Steinheil s'est défendue.

— Mais vous aimez un homme ?

— Oui.

— Qui ?

— M. Borderel.

— C'est pour conserver son affection que vous voulez retrouver les assassins ?

— Oui.

— Dites-nous la vérité; vous détestiez votre mari ?

— C'est vrai.

— Il avait des mœurs étranges ?

— Oui.

— Vous l'avez fait tuer pour vous venger ?

— Non; c'est « son amant » qui l'a tué.

— Qui ?

— C'est un modèle: c'est X...; non, je perds la tête, c'est son frère.

— Vous mentez. Nous ne sortirons pas avant de savoir la vérité.

— C'est impossible, je suis perdue, j'aime mieux me tuer.

Elle accuse Wolf

Alors, pendant de longues minutes, Mme Steinheil a tenté de se dérober à nos questions : « Je ne puis dire qui », répétait-elle sans cesse.

— Pourquoi ?

— Il y a quelqu'un que cela tuerait.

— Est-ce une femme ?

— Non, c'est une mère.

— Qui ?

— L'assassin est Alexandre Wolff.

— Vous dites Alexandre Wolff ?

— Oui, le fils de Mariette. Parlez bas, elle pourrait nous entendre. Ce n'est pas moi qui l'ai poussé au meurtre, il était venu pour voler. Je n'ai pas osé l'accuser : il m'a terrorisée, me disant que si je prononçais son nom, il affirmerait qu'il n'avait agi qu'à mon instigation. On me croira, ajouta-t-il, car vous êtes une femme fatale ; c'est vous qui avez fait mourir Félix Faure.

— Mariette sait donc ce qui s'est passé ? Elle est complice ?

— Non, elle ne l'a su que récemment. Si j'ai le malheur de dire la vérité, tous deux s'acharneront à me perdre. Courez chez Alexandre, dites-lui de fuir. Si Mariette apprenait ce que je viens de vous confier, elle se tuerait.

— Est-ce bien vrai ? N'accusez-vous pas un innocent ?

— Non, je suis dans un instant trop tragique pour moi ; je n'ai plus qu'à mourir.

Vers une heure moins le quart, nous avons quitté Mme Steinheil dans un état de prostration extrême; nous l'avons réconfortée en lui conseillant de libérer sa conscience en se rendant auprès du juge pour avouer toute la vérité.

En partant, nous avions en effet l'impression que Mme Steinheil ne nous avait confié qu'une partie du mystère.

Au moment de quitter le cabinet du juge, M. Marcel Hutin a exprimé le désir d'être mis en présence de la veuve du peintre, mais M. André a répondu que cette confrontation lui semblait inutile pour le moment, Mme Steinheil ayant authentifié devant M. Leydet les demi-aveux de la nuit du 25 novembre.

M. de Labruyère a été ensuite entendu par le juge. Sa déposition a été fort courte. Le témoin s'est borné à confirmer sous la foi du serment les termes de l'article qu'il a publié.

SUICIDE EN WAGON

Le désespoir d'un officier allemand

Cannes, le 26 décembre. — Le train arrivant à Cannes hier soir à dix heures et venant de Vintimille, contenait le cadavre d'un inconnu couché dans un compartiment de première classe.

L'identité de l'inconnu a été établie ce matin : c'est le comte G. Hessenstrin, officier allemand, âgé de quarante-cinq ans, qui s'est suicidé d'un coup de revolver d'ordonnance à la tempe droite.

La famille a été prévenue.

Un cadavre d'enfant dans un wagon

Brest, 26 décembre. — Le cadavre d'un enfant nouveau-né a été trouvé ce matin dans un wagon de première classe arrivé hier soir en gare de Brest.

On croit être en présence d'un infanticide qui aurait été commis à Brest, où l'enfant aurait été déposé dans le wagon pendant la nuit.

Le retrait des troupes du Maroc

Une conférence au ministère de l'intérieur

Paris, 26 décembre. — M. Clémenceau, président du conseil, a conféré cet après-midi, au ministère de l'intérieur, avec M. Pichon, ministre des affaires étrangères ; le général Picquart, ministre de la guerre, et M. Regnault, ministre de France à Tanger, au sujet des mesures à prendre pour assurer l'évacuation progressive de la Chaouia.

Les ministres se sont mis d'accord sur les règles générales qui doivent présider à cette évacuation, et M. Pichon a été chargé de rédiger les instructions qui seront remises à notre représentant au Maroc.

M. Regnault quittera Paris le 10 janvier prochain, pour se rendre à Fez, auprès du sultan Moulay-Hafid, qui, dans des termes pressants, l'a invité à venir s'entretenir avec lui.

Le général Lianfey est attendu à Paris dans les premiers jours du mois prochain ; il doit régler avec le gouvernement différentes questions intéressant notre frontière sud-oranaise.

Les drames de l'adultère

Paris, 26 décembre. — La Cour d'assises de la Seine a acquitté Ortolé qui tua, le 21 juin dernier, à Montmartre, l'amant de sa femme, Montalègre, un artiste dramatique.

Mattis voulait être député

LES DESSEINS POLITIQUES DE L'AGRESSEUR DE M. FALLIERES

Chambéry, 26 décembre. — Jean Mattis est né en 1874, au hameau de Farnet, commune de Val-d'Isère, au pied du mont Iseran.

Val-d'Isère est une petite commune de 218 habitants, à l'altitude de 1,842 mètres. Mattis est l'aîné de sa famille ; il a deux frères à Paris, l'un âgé de 26 ans, l'autre de 24 ans. Tous deux sont mariés.

Il est venu en mai dernier à Val-d'Isère pour se présenter au conseil municipal. Il briguait les fonctions de maire et parlait ensuite de se présenter à la Députation.

Il n'a pas affirmé de façon apparente ses opinions politiques.

Engagé à 18 ans dans l'armée coloniale, il a servi au Tonkin ; il appartient à une très honorable famille, dont les membres sont dévoués à nos institutions. Il passe généralement pour un détraqué.

M. Henry Maret, candidat au Sénat

Paris, 26 décembre. — On annonce la candidature de M. Henry Maret, ancien député, aux prochaines élections sénatoriales de la Seine.

Les expériences de Wright

Le Mans, 26 décembre. — En présence de M. Lillaz, chef de cabinet du ministre des travaux publics, Wilbur Wright a effectué ce soir une expérience audacieuse en virevoltant autour de son pylône de lancement. Malheureusement le froid extrêmement vif a obligé Wilbur Wright à interrompre son vol au bout de 10 minutes.

La promotion militaire

Paris, 26 décembre. — La promotion trimestrielle militaire ne paraîtra qu'à l'Officiel de demain.

Le congrès syndical du P. O. belge

Il se prononce en faveur de la journée de 8 heures.

Bruxelles, 26 décembre. — Le dixième congrès syndical du Parti Ouvrier belge s'est tenu vendredi et samedi.

Il a pris fin ce soir.

143 syndicats y étaient représentés par 243 délégués.

La création de la caisse de résistance a fait l'objet d'un long débat. Certains orateurs étaient opposés à la création ; d'autres voulaient des versements facultatifs ; d'autres encore réclamaient l'affiliation obligatoire de tous les syndicats.

Finalement, l'obligation a été votée à une forte majorité.

Les statuts de cette nouvelle institution seront discutés au prochain congrès et les versements des cotisations se feront à partir du premier janvier 1910.

La limite de la journée de travail des adultes était inscrite à l'ordre du jour ; c'est d'ailleurs une question qui va être discutée prochainement devant le Parlement. Le Congrès décide que la journée de huit heures est seule à même de donner satisfaction aux travailleurs, et il se prononce en faveur du projet de loi déposé à la Chambre par le député socialiste Destrée.

En ce qui concerne le travail des ouvriers de l'industrie, le Congrès estime qu'il y a lieu d'inscrire dans la loi la durée maximum de la journée de travail, émet l'avis qu'il y a lieu, pendant les délibérations de la Chambre sur la durée légale de la journée de travail, émet l'avis qu'il y a lieu, pendant les délibérations de la Chambre sur la durée légale de la journée de travail, d'organiser des manifestations régionales et une agitation nationale.

Pour le repos dominical, le Congrès émet le vœu que les ouvriers de la grande industrie, ainsi que ceux de toutes les corporations bénéficient du repos de l'après-midi du samedi ; charge le comité d'organiser une campagne en vue de préparer l'opinion publique à l'obtention de cette réforme.

Le Congrès a ensuite renouvelé ses protestations contre le travail dans les colonies pénitentiaires.

Après l'adoption de diverses résolutions sur la façon dont les syndicats entendent que soient répartis les subsides de l'Etat, des provinces, des communes, aux divers fonds de chômage, et l'adoption de divers vœux, le Congrès a été levé.

FEUILLETON DU 27 DECEMBRE. N. 56

Le Mariage d'un Forçat

par Alexis Bouvier

— J'en demande bien pardon à votre graciieuseté... c'est que nous sommes venus à deux... et vous savez, à deux, pour peu qu'on n'ait pas une causerie trop désagréable, on ne se figure pas comme le temps passe...

— A deux, dis-tu, et avec qui ?

— Avec Lalongueur.

— C'est vrai !... Est-ce que vous avez du nouveau ?

— Du nouveau, je crois bien... nous en avons plein les poches... Faut-il dire de monter ?

— Oui, oui ! qu'il monte...

Pendant que M. Rehtin reprenait sa place derrière le bureau, Grosbouleau descendit trois marches, et faisant un porte-voix de ses mains, il cria :

— Ohé ! Lalongue... monte vite !

Le torse immense de Lalongueur encombra aussitôt l'étroit escalier.

L'associé de Grosbouleau entra dans le cabinet de M. Rehtin et se plaça devant le bureau, à côté de son ami : droits tous les deux, tenant à la main leur béret, ils attendaient un mot du maître. Celui-ci, après les avoir observés quelques minutes, dit :

— Grosbouleau, vous vous étiez chargé de l'ardinet.

— Oui, monsieur.

— Eh bien ?

— Voilà, monsieur. Le matin, vers les dix heures, il est descendu de chez lui ; comme hier, il a été rue d'Enghien : comme hier, il y est resté toute la journée ; comme hier, il est sorti à neuf heures et est allé rue des Martyrs, chez la Linotte, où j'ai rencontré Lalongueur.

— Vous étiez là ?

— J'étais là, dit Lalongueur, depuis sept heures du matin... Monsieur, on ne se figure pas ce que le temps est long pour un homme comme moi, habitué à vivre dans le monde, d'être obligé de s'ennuyer dans sa société.

— Qu'avez-vous vu ? demanda M. Rehtin.

— Ah ! voilà. Jusqu'à l'heure de l'arrivée de Cardinet, elle n'avait pas bougé ; sitôt que ce monsieur est venu, elle est descendue avec lui, et malgré l'heure avancée, ils ont été faire une promenade.

— Vous les avez suivis.

— Comme le fiacre suit le cheval qui le traîne. D'abord j'étais avec Ugène et le temps devenait court...

— Alors ?

— Pour lors, reprit Lalongueur, ils ont été à l'Elysée-Montmartre...

— A l'Elysée-Montmartre ?

— Oui, monsieur. Vous ne connaissez pas l'Elysée ?

Comme Lalongueur était étonné de l'ignorance de M. Rehtin, Grosbouleau haussa les épaules et lui dit :

— C'est pas l'âge de monsieur...

— Ah ! c'est vrai... On est jeune et on ne l'est plus... Je vous disais que nous avions été à l'Elysée-Montmartre... Un bal comme il faut... on ne peut pas dire le contraire... C'est pour ça que ce m'est égal d'y aller. Là, au moins, je suis sûr de ne pas rencontrer des gens que je ne pourrais pas saluer... autre part...

— On a le respect de soi-même ! appuya Grosbouleau.

— Justement, comme vient de dire Ugène.

— Mais, que fîtes-vous ? demanda Rehtin impatienté...

— Ça, c'est autre chose... C'est Ugène qui va vous le dire ; c'est lui qui a tout fait.

— Voilà, monsieur, je dis à Lalongueur : Il ne s'agit pas de rire, ils sont venus ici pour quelque chose. — Pour danser, me dit-il. Je haussais les épaules...

— Voyons, fit Lalongueur, c'est vrai ce qu'il vous dit. Ils vont au bal, je me dis : c'est pour danser... et puis, pas du tout... Oh ! c'est qu'il a un œil, Ugène...

— Non, j'ai du nez.

— Oh ! un œil et du nez...

— Oui, je sais bien ! et s'adressant à M. Rehtin ; vous savez, ça, c'est un don de nature ; on ne se fait pas, n'est-ce pas... Eh bien, moi, j'ai ça pour moi, je dis c'est ça, ça et ça... et puis voilà, ça y est...

— C'est que c'est vrai ce qu'il vous dit... Quand il dit c'est ça, ça et ça,.. c'est ça, ça et ça !...

Rehtin, qui avait souri d'abord, s'impatientait, il dit un peu sèchement :

— Tout cela ne signifie rien, vous m'avez dit que vous aviez des choses intéressantes, dites-les vite.

— Je parle, monsieur...

Et Grosbouleau prit une pause pour commencer son récit :

— Je dis à Adolphe ; mêlons-nous, ils peuvent filer sans que nous y voyions rien... Je le place alors de garde à la porte du bal... derrière le municipal, en face du vestiaire.

— J'y suis resté trois heures... même qu'à chaque fois qu'on changeait le municipal il me disait : Vous devez bien vous amuser, vous ? — Mais pas mal et vous... Au quatrième plantan qu'on a changé, on replaçait un garde qui était venu déjà ; comme je fumais il a demandé à la femme au parapluie : Est-ce que c'est un réverbère, cette grande chose qui parle et le long de laquelle on nous met ?...

— Ça c'est une affaire personnelle... ça ne regarde pas monsieur... Je continue... Je le place donc là, et je me mets à les suivre dans le bal... Il y avait bien trois heures que je ne les quittais pas d'une semelle... Tout à coup, j'étais à dix pas d'eux, j'avais des airs penchés comme si j'écoutais le piston... Le Cardinet se retourne, vient droit à moi, la main en avant... Je me cache la figure... Je m'attendais à recevoir... pas du tout... Il me dit : « Eh ! bonjour, monsieur Grosbouleau... Est-ce que votre ami Lalongueur n'est pas là ? Comment allez-vous ? »

— Et patati, et patata !... Si bien qu'une demi-heure après, avec Lalongueur, nous prenions un saladier de vin sucré.

— Ah ! voilà qu'est bon, monsieur Rehtin, dit Lalongueur... Quand vous irez au bal, dans le monde, faites-vous servir de ça...

— Mais, dit d'un ton méprisant Grosbouleau, c'est rafraîchissant...

— Mais, dit d'un ton méprisant Grosbouleau, crois-tu que monsieur n'en a pas goûté?

— Enfin, fit Rehtin impatienté.

— Il m'a appris que le baron était arrêté et que si nous voulions, pour une autre affaire ,nous dévouer à son service, il nous payerait largement... Vous savez, monsieur, que nous ne sommes pas de malhonnêtes gens.

— De la canaille...

— Dieu merci...

— On a le respect des gens de qui on descend, dit Lalongueur en se redressant.

Et ses cheveux enlevèrent les toiles d'araignée qui pendaient au plafond.

— Vous avez refusé ? demanda Rehtin...

— J'ai refusé et pas refusé...

— Vous avez bien fait !

— Tu vois ! exclama joyeusement Lalongueur, tu vois, je l'ai dit, tu fais bien ! avec ces gens-là il ne faut pas se livrer... Ah ! monsieur, c'est que c'est un malin, lui, allez.

— Qu'avez-vous fait ? demanda l'homme d'affaires.

— Je lui ai dit : Par-ci, par-là, enfin, patati, patata, je veux voir, c'est ici et ça. Je réfléchirai...

— Hein ! ah ! ah ! ah ! fit Lalongueur riant, est-il malin ; on ne s'enfonce pas en disant ça, on parle et on ne compromet rien.

— Vous devez le revoir, demanda Rehtin s'adressant à Grosbouleau.

— Oui, monsieur, ce soir.

— Et que me demandez-vous ?...

— Monsieur, fit Grosbouleau humble, donnant à Lalongueur un coup de poing pour le faire incliner... Vous êtes notre maître et c'est par vous que nous sommes libres, et j'ai voulu prendre vos ordres.

Rehtin regarda longuement les deux coquins, qui, inclinés, immobiles, attendaient ses ordres, et dit :

— Vous vous embaucherez avec lui, et vous me direz tout ce qu'il vous fera faire.

— Bien, monsieur.

— Eh bien, alors, demain vous viendrez me rendre compte de votre entrevue...

— Demain, à pareille heure, nous serons là.

— Au revoir...

Malgré le congé qui leur était donné, les deux associés restaient en place la tête basse et l'échine courbée... Comme Rehtin avait hâte de partir pour se transformer, il les vit et dit :

— Qu'attendez-vous ?

Grosbouleau regarda Lalongueur, comme pour se donner du courage puis il dit en souriant :

— Monsieur Rehtin, voyez la honte rougir mon front, mais la vie a de cruelles exigences...

— Que voulez-vous me dire ?

— Mon bon monsieur Rehtin, le pavillon de la Méduse a été hissé...

— Eh bien ?

— Monsieur, reprit Grosbouleau, la nature m'oblige à consommer le double des autres...

— Vous voulez de l'argent, fit en riant M. Rehtin.

— Quelle perspicacité ! exclama Grosbouleau.

— Voici...

Et il glissa dans la main de chacun un louis...

— Vous êtes le père du peuple, dit Lalongueur en saluant.

Et les deux filous sortirent. Dans la cour, Grosbouleau disait à son copain :

— Ce soir, nous toucherons de l'argent de l'autre...

— Dame ! puisque c'est lui qui nous y oblige... nous ne sommes pas malhonnêtes...

— C'est pour ça... pour dépenser quelques sous sur cet argent-là...

— Oh ! ami, puisque nous en recevons d'autre ce soir... qu'est-ce que tu veux faire ?

— Je veux acheter une surprise à Petite... pauvre ange !...

Lalongueur fit la grimace, mais il se tut...

CHAPITRE IV.

Ebloussements

Les différentes scènes que nous venons de raconter aux lecteurs s'étaient passées avant le retour de Bérard à Paris ; ils peuvent maintenant voir l'écheveau embrouillé, dont nous allons rassembler les fils, et qui comment la toile d'araignée dans laquelle le condamné devait être pris.

(A suivre)